

NOTE A L'ATTENTION DES ETRANGERS POUR UNE DEMANDE DE TITRE DE SEJOUR OU UN RENOUVELLEMENT DE TITRE DE SEJOUR

Le dispositif de délivrance des titres de séjour a évolué vers une plus grande sécurisation par la prise d'empreintes digitales au moment du dossier puis au retrait du titre.

A compter du 5 décembre 2012, les demandes de titres de séjour seront biométriques.

Le matériel spécifique est exclusivement installé à la Préfecture de Besançon.

PROCEDURE à compter du 12 novembre 2012

1. **Renseignements et remise des listes de pièces à fournir**, à demander auprès de la sous-préfecture de Pontarlier :
 - Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h le mardi, mercredi, vendredi (fermé le lundi et jeudi après-midi)

2. **Pour la vérification de la complétude du dossier**, prendre rendez-vous auprès de la sous-préfecture de Pontarlier en téléphonant au 03.81.39.81.44.
 - Le mardi et le mercredi matin

3. **Après validation du dossier par la sous-préfecture de Pontarlier, se déplacer personnellement à la Préfecture de Besançon pour y faire enregistrer votre demande.**
 - Pour le dépôt du dossier : Les lundi, mardi, jeudi de 8h30 à 11h30 et le vendredi de 8h30 à 14h30. Fermeture le mercredi.
 - Pour le retrait des titres de séjour : Les lundi, mardi, mercredi, jeudi de 13h30 à 16h00 et le vendredi de 8h30 à 14h30

ADRESSE DE LA PREFECTURE DE BESANÇON

Espace Chamars
3 avenue de la Gare d'Eau
25000 Besançon

Vous pouvez trouver des informations sur le site internet de la préfecture www.doubs.pref.gouv.fr, rubrique vos démarches-étrangers en France-demander un titre de séjour-liste des pièces à fournir.

Ou sur le site www.service-public.fr